

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DES SAGES**  
du Mercredi 14 septembre 2022

À 10h05, le Maire ouvre la troisième séance plénière de 2022 du Conseil des Sages en procédant à l'appel des membres et en constatant le quorum. Il annonce les excuses de Mesdames Françoise BERTHAULT et Marie Thérèse GRABIEC, de Messieurs Jean-Pol CHARLIER, Ahmed EZZAHRI, Serge DUPUIS et Michel PAILLARDIN .

Le compte-rendu de la précédente plénière est approuvé par l'assemblée à la demande du Président.

Le Maire propose ensuite l'ordre du jour :

1. Présentation de la DSR ;
2. Présentation du nouveau service apporté par le conseiller numérique de la mairie ;
3. Synthèse des travaux des deux commissions ;
4. Questions diverses.

### **1. Présentation de la Direction des Services Ressources**

Le Maire présente Madame Séverine LAVOUX, Directrice des Services Ressources qui expose ensuite les missions de sa direction (Cf. lien suivant : [https://www.canva.com/design/DAFMB741UzA/NpFI-NkJNOM7GrjoxaXIWA/view?utm\\_content=DAFMB741UzA&utm\\_campaign=designshare&utm\\_medium=link&utm\\_source=publishsharelink](https://www.canva.com/design/DAFMB741UzA/NpFI-NkJNOM7GrjoxaXIWA/view?utm_content=DAFMB741UzA&utm_campaign=designshare&utm_medium=link&utm_source=publishsharelink))

Durant son exposé, Madame LAVOUX apporte aux Sages les informations complémentaires suivantes :

- en moyenne, 90 fiches de paye pour la mairie et 12 pour le CCAS sont générées par son service tous les mois ;
- la DSR compte 18 agents ;
- les gens viennent de partout pour faire leurs papiers d'identité. Ainsi, plus de 1 800 demandes sont instruites par an ;
- il faut environ 30 minutes par rendez-vous pour une carte d'identité dans le meilleur des cas ;
- avec la dématérialisation, les demandes d'état civil sont beaucoup plus nombreuses qu'avant ;

Monsieur Marc DEROUET demande si c'est un travail à temps plein.

Madame LAVOUX répond que 2 agents s'occupent de cette mission, qu'ils sont tout le temps sollicités. Il y a même des Parisiens qui viennent à Commercy car le délai est plus court.

Monsieur DEROUET souligne qu'il s'agit d'un vrai sujet car est-ce normal que le service municipal accueille des personnes extérieurs à la commune.

Madame LAVOUX répond qu'il s'agit d'un transfert de compétences de l'État vers les communes.

Monsieur Denis HARMAND demande le délai pour obtenir ses papiers.

Madame LAVOUX précise que les prochains créneaux disponibles sont en novembre prochain. Si tout se passe bien lors de l'instruction, après la télétransmission, il faut compter encore 1 mois pour la production des papiers. La mairie est tributaire du fonctionnement de l'État, c'est pour cette raison que certaines données ne sont pas acceptées. Au total, 3 mois environ sont donc nécessaires pour obtenir ses papiers (carte d'identité et passeport). Une prise de rendez-vous en ligne est maintenant possible via le site de la Ville.

Concernant les ressources humaines, la gestion est classique mais chronophage car il est nécessaire de produire beaucoup de documents.

Monsieur DEROUET demande ce qu'il en est du recrutement.

La priorité est laissée aux fonctionnaires et à défaut à des contractuels.

## **2. Présentation du service apporté par le conseiller numérique de la mairie :**

Le Maire présente Monsieur Sylvain BERNARD, conseiller numérique depuis octobre 2021 et en fonction depuis février 2022. Depuis cette date, 470 rendez-vous ont été honorés essentiellement en cours particuliers.

Le Maire informe les Sages que la mairie a répondu à un appel à projets de l'ANCT pour recruter le conseiller numérique afin de réduire la fracture numérique.

À terme, en 2025, 4 400 conseillers numériques seront opérationnels sur l'ensemble du territoire national permettant ainsi à l'État de dématérialiser toutes les démarches.

Le conseiller numérique répond à toutes formes de demande et réalise des cours sur-mesure sur différents supports (ordinateur, téléphone portable, tablette, appareil photo ...).

Monsieur DEROUET pense que ça peut être utile aussi pour les arnaques par téléphone ou mail qui sont de plus en plus courantes.

## **3. Synthèse des travaux des deux commissions**

### **2.1 Commission Histoire de la Ville (Rapporteur : Monsieur HARMAND)**

Le groupe avance bien. Ils ont récupéré pas mal de documents. Régulièrement le groupe fait appel à Monsieur MAIRE.

La prochaine réunion est programmée le 05 octobre prochain.

Madame MARCHAND propose de mettre l'avancée des travaux sur le site internet de la Ville.

Monsieur HARMAND pense que c'est trop tôt. Il demande l'aide du conseiller numérique pour créer un document interactif.

Madame Annick MULLER rencontre toujours des difficultés pour accéder aux anciens annuaires téléphoniques.

## **2.2 Commission Vie de la cité (Rapporteur : Monsieur HARMAND)**

Le 2<sup>e</sup> semestre est réservé au recueil des informations afin que le guide des seniors soit finalisé pour la fin de l'année.

Les membres de cette commission interrogent le Maire sur l'arrivée de la fibre mais également sur le manque d'esthétisme des poteaux installés en ville. Monsieur Noël TRINQUART intervient pour signaler que des boîtes seront placées à 2,5m de hauteurs pour faciliter les opérations de maintenance. Il ne comprend pas le caractère aléatoire de leur emplacement.

Le Maire répond que la collectivité n'a pas eu son mot à dire sur le type de poteaux et sur leur lieu d'implantation. Une réunion publique sera organisée en octobre prochain au cinéma.

Monsieur DEROUET interpelle le Maire sur les problèmes récurrents de stationnement de véhicules sur le dos d'âne et sur le passage piétons rue Georges BRASSENS entraînant notamment la chute d'une personne dernièrement.

Le Maire enverra la police municipale pour régler ce problème.

La prochaine réunion de cette commission est programmée le 28 septembre prochain.

## **3. Questions diverses**

Madame Marie-José VUILLIEN demande qui est responsable de l'enlèvement de l'herbe sur les trottoirs et au pied des façades des maisons.

Le Maire répond que c'est au propriétaire et/ou au locataire d'entretenir cet espace. Il rappelle qu'on ne peut plus traiter comme avant. Il faut désormais accepter plus d'herbe en ville. Il y a seulement 2 passages par an. À Toul, ils ont raboté le pied des trottoirs pour y semer des plantes.

Monsieur HARMAND apprécie l'aménagement paysager réalisé à Toul.

Une photo du Conseil des Sages est prévue lors de cette plénière, notamment pour mettre sur le site internet de la Ville. Au regard du nombre conséquent de Sages absents, elle est reporté à la prochaine plénière de décembre.

Aucune question n'étant proposée par l'assemblée, avant de clôturer la séance, le Maire rappelle que la prochaine réunion plénière est programmée au **mercredi 14 décembre 2022 à 10h, salle du conseil.**